



N.I.F. C.C.F.

DECLARATION RECAPITULATIVE ANNUELLE DE L'IMPOT SUR LES REVENUS D'EMPLOIS

Année d'encaissement

Du...../...../20....
au .../...../20.....

A. IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE :

Dénomination ou Raison sociale :

.....

Forme Juridique :

.....

Secteur d'activités : *Commerce Générale* *Finance & Assurances* *Industrie* *Services* *Mines*

Boîte Postale.....à.....Téléphone.....E-mail.....

Adresse géographique : Province.....Commune.....

Zone.....Quartier/Colline.....

Avenue.....Rue.....Numéro.....

COL 1	COL 2	COL 3	Col 4	COL 5	COL 6
Lignes	EMPLOYES PERMANENTS¹	Nombre d'employés	Base imposable	Taux	Impôt dû
1.	Rémunérations nettes imposables (COL 0-1 800 000 FBU	0%	0
2.	1 800 001-3 600 000 FBU	20%
3.	Plus de 3 600 000 FBU	30%
4	Impôt dû (COL 6 Ligne 2+3)				
	EMPLOYES OCCASIONNELS²				
5	Rémunérations brutes imposables (COL 0-150 000FBU	0%	0
6	Plus de 150 000FBU	15%

¹ Article 21 de la loi n°1/14 du 24 décembre 2020 de la loi de l'impôt sur les revenus

² Article 119 de la loi n°1/14 du 24 décembre 2020 de la loi de l'impôt sur les revenus

7	Impôt dû (COL 6 Lignes 6)				
	RETENUE SUR EMPLOI SECONDAIRE³				
8	IMPOTS DUS	30%
	RETENUE SUR RETRAITE ANTICIPE /PENSION COMPLEMENTAIRE⁴				
9	Impôt dû	20%
10	Impôt dû	30%
11	Impôt Total dû (COL 6 Ligne 9+10)				
	RETENUE SUR LES INDEMNITES⁵ (Article 117 dernier alinéa)				
12.	Rémunérations nettes imposables				
	0-10 000 000 FBU	5%
13.	10 000 001 – 30 000 000 FBU	10%
14.	30 000 001 FBU et plus	15%
15	Impôt dû (COL 6 Lignes 11+12+13)				
16	Total impôts à payer (Lignes 4+7+8+11+15)				
17	Impôt déjà payé				
18	Solde à payer (COL 6 Ligne 16 – 17 ≥ 0)				
19	Trop payé (COL 6 Ligne 16 – 17 < 0)				

Les indications portées sur la présente déclaration sont certifiées sincères et exactes.

Fait à le /...../ 20.....

Le Comptable
Nom et Prénom

Le Conseil Fiscal
Nom et Prénom

Le Dirigeant de la société
Nom et Prénom

Signature et cachet

Signature et cachet

Signature et cachet

³ Article 118 de la loi n°1/14 du 24 décembre 2020 de la loi de l'impôt sur les revenus

⁴ Article 117, premier alinéa de la loi n°1/14 du 24 décembre 2020 de la loi de l'impôt sur les revenus

⁵ Article 117 alinéa 2 de la loi n°1/14 du 24 décembre 2020 de la loi de l'impôt sur les revenus

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION FISCALE

Amende fixe pour retard de déclaration et pénalités pour retard de paiement (BIF) : 20. Base (égal ligne 18) 21. Pénalité 100 % 22. Amende fixe 23. Total du principal et amende (Lignes 21+22)
---	----------------------------------

Mode de paiement	Quittance
Espèces <input type="checkbox"/> Carte Cash <input type="checkbox"/> Banque : <input type="checkbox"/> chèque N°..... O .V <input type="checkbox"/> N°..... C.S.T <input type="checkbox"/> N°..... Autres <input type="checkbox"/> Réf.....	Numéro..... Date..... Montant payé..... Restant dû.....

Pour accusé de réception

Nom et Prénom de l'Agent :.....

.....

Fonction.....

Signature

Date : le..... / / 20.....

Cachet de l'Administration

ANNEXE A LA DECLARATION RECAPITULATIVE ANNUELLE DE L'IMPOT SUR LES REVENUS D'EMPLOI

N°	Nom et prénom de l'employé	Salaire de base (12 mois)	Indemnités de logement (12 mois)	Indemnités de déplacement (12 mois)	Allocations familiales (12 mois)	Autres indemnités (12 mois)	Primes (12 mois)	Salaire brut (12 mois)	INSS (12 mois)	MFP (12 mois)	Pension complémentaire (12 mois)	RNI (12 mois)	IRE dû (12 mois)	Autres retenues (12 mois)	Total retenues (12 mois)	Salaire net (12 mois)

N.B : Cette annexe est confectionnée à titre d'exemple. Si l'employé a presté pendant une période de moins de 12 mois, son impôt sur le revenu d'emploi est déterminé suivant le prorata.